

**FORMULAIRE DE REMISE D'AVIS
DES CHAMBRES EMPLOI-FORMATION
(INSTANCE BASSINS EQFE)
SUR L'AGREMENT OU LE RENOUELEMENT D'AGREMENT DE FILIERES CISP**

Version DFP du 7 mars 2022

CHAMBRE EMPLOI-FORMATION DE :

Namur

Références légales :

- Article 11 du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle
- Article 24 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 décembre 2016 portant exécution du décret du 10 juillet 2013 relatif aux centres d'insertion socioprofessionnelle

Dénomination du CISP : ALPHA 5000

Adresse du CISP

Indiquez l'adresse du siège d'exploitation du CISP qui relève de la compétence de votre Chambre Emploi-Formation. Ce siège peut être différent du siège social du CISP.

Rue : Avenue Reine Astrid

Numéro : 1 1 8

Boîte :

Code postal : 5 0 0 0

Localité : NAMUR

Synthèse des avis de la Chambre Emploi-Formation concernant les filières proposées à l'agrément par le CISP

N° filière (1)	Intitulé de la filière	Avis rendu (2)
1	Alphabétisation-français langue première et français langue étrangère	Favorable
2	Remise à niveau- en français et math en vue de réussir les tests d'entrée en formation qualifiante	Favorable
3	Remise à niveau « Projet professionnel –passerelle emploi »	Réservé
4	Module « PERMIS DE CONDUIRE »	Réservé

(1) Il s'agit du numéro d'ordre de la filière, tel que figurant dans la demande d'agrément.

(2) Favorable – Réserve – Défavorable

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

Favorable

Réservé

Défavorable

Motivation :

L'offre d'Alpha 5000 s'adresse à un public spécifique : adultes peu ou pas scolarisés n'ayant pas acquis le niveau de compétences du CEB en Belgique ou à l'étranger, dans sa langue maternelle.

En Région wallonne, on estime qu'au moins 10% des adultes sont en situation d'illettrisme. Selon les chiffres du Forem, en juin 2021, 21% des DEI du Bassin de Namur disposaient au maximum du niveau d'études primaire ou secondaire de base. Plus particulièrement, la Commune de Namur comptait 1.618 DEI avec un niveau d'études correspondant au primaire ou secondaire de base.

Pour ce public, une formation en alphabétisation est indispensable pour toute autre démarche de formation et d'insertion professionnelle.

La formation est organisée à Namur, où l'offre est insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins.

Par ailleurs, la formation de base permet non seulement l'apprentissage ou le perfectionnement de la langue française (oral, écrit, lecture), mais également des mathématiques, ainsi qu'une sensibilisation à l'informatique et un travail sur l'autonomie, la confiance en soi et l'estime de soi, la conscience citoyenne, l'émancipation sociale, ... et les besoins en français langue étrangère sont renforcés, notamment à la suite de l'arrivée de réfugiés en provenance d'Ukraine.

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

Favorable

Réserve

Défavorable

Motivation :

En ce qui concerne les besoins en actions de remise à niveau, plusieurs acteurs namurois de l'Emploi et la Formation témoignent de besoins importants en la matière. Ils décrivent un public de plus en plus précarisé qui présente de nombreux déficits en termes de connaissances et savoir-faire de base (maîtrise du français, de bases en mathématiques, etc.).

De ce fait, ils constatent de nombreuses difficultés lors des recrutements de candidats en formation qualifiante (particulièrement pour ce qui est des formations techniques). Pour assurer de meilleures passerelles vers les filières qualifiantes, les acteurs prônent la mise en place de formations de remise à niveau en amont permettant de faciliter les parcours d'insertion et de formation des demandeurs d'emploi.

En ce qui concerne l'offre de formation, l'asbl Alpha 5000 est la seule CISP à proposer une telle offre de formation sur la commune de Namur.

Compte tenu de ces éléments, les Membres de la Chambre Emploi et Formation de Namur remettent **un avis favorable** concernant cette demande d'agrément.

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

<input type="checkbox"/>	Favorable
--------------------------	-----------

<input checked="" type="checkbox"/>	Réservé
-------------------------------------	---------

<input type="checkbox"/>	Défavorable
--------------------------	-------------

Motivation :

Bien que s'accordant sur la pertinence de la finalité de cette nouvelle filière dont l'objectif répond à un réel besoin, les Membres de la Chambre Emploi Formation de Namur remettent un **avis réservé** sur cette demande d'agrément pour plusieurs raisons.

D'abord, ils ne perçoivent pas la cohérence entre les finalités et les contenus proposés par cette nouvelle filière (ex. module relatif à la recherche de formation). La filière annonce un travail de passerelle vers l'emploi. Or, il n'y aucun partenariat identifié en ce qui concerne le travail d'insertion en aval dans l'emploi.

Ensuite, les Membres de la CEF relèvent également un manque de clarté quant au public cible de cette action. S'agit-il d'un public ayant déjà un projet professionnel, proche de l'emploi ou est-ce un public en orientation (et si oui, ne s'agirait-il pas dès lors plutôt d'une action d'orientation) ?

Enfin, les membres ne perçoivent pas clairement la distinction entre le contenu de cette proposition de nouvelle filière et le contenu la filière 2 – remise à niveau en français et math en vue de réussir les tests d'entrée en formation qualifiante.

Les Membres de la CEF de Namur **souhaitent que le programme, le contenu, les finalités exactes de la filière et le public cible à laquelle elle s'adresse soient identifiés de façon plus précise et cohérente et que des partenariats soient clairement identifiés et activés.**

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

<input type="checkbox"/>	Favorable
--------------------------	-----------

<input checked="" type="checkbox"/>	Réservé
-------------------------------------	---------

<input type="checkbox"/>	Défavorable
--------------------------	-------------

Motivation :

Bien que la nécessité de travailler les compétences du public en mobilité et le peu d'offres de formation en la matière se confirment au vu de l'analyse réalisée sur le territoire de Namur, les Membres de la Chambre Emploi et Formation de Namur remettent **un avis réservé** concernant cette demande d'agrément pour les raisons suivantes.

D'abord, le programme et le trop peu d'heures proposés (seulement 60h) montrent que **le contenu envisagé n'est pas adapté au public visé (public infrascolarisé)**. En effet, le public cible a besoin de plus de temps et d'encadrement afin d'acquérir les compétences nécessaires au passage du permis de conduire théorique. Plusieurs aspects (dont les prises de risque) ne sont effectivement pas intégrés dans le programme.

Ensuite, les Membres de la CEF relèvent qu'**aucun partenariat n'est envisagé ni identifié**. Ils recommandent au porteur de projet de prévoir et de créer des partenariats/passerelles afin d'assurer, entre autres, la continuité de l'apprentissage vers le permis de conduire pratique.